



Réservé au Greta

N°d'inscription :

Date de réception du dossier :

Frais d'inscription : chèque
n° _____

Banque : _____

Formation Auxiliaire de Puériculture IFAP - GRETA/ LYCEE HENRI POINCARÉ LYCEE DES METIERS D'AIDE A LA PERSONNE 36 rue Léon Bourgeois - 91120 PALAISEAU

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA FORMATION AUXILIAIRE DEPUERICULTURE Candidature de droit commun 6 places

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 09 février 2018

**Adresse Envoi du dossier de candidature
IFAP - LYCEE HENRI POINCARÉ
LYCEE DES METIERS D'AIDE A LA PERSONNE
36 rue Léon Bourgeois - 91120 PALAISEAU**

ETAT CIVIL

Nom de naissance :

Nom marital le cas échéant :

Prénoms :

Situation de famille :

Date de naissance : / / 19..... Lieu de naissance :

Nationalité:.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : / / / / / /

E-mail : @

ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINES

SCOLARITE

Niveau d'études (cochez la ou les cases correspondantes)

- Aucun diplôme

CAP Petite enfance obtenu le :

BEP Carrières sanitaires et sociales ou ASSP obtenu le :

BEPA Service aux personnes obtenu le :

Autres BEP, CAP, DNB..... obtenu le :

BAC (Général, Technologique ou Professionnel) obtenu le :

Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu. obtenu le :

1^{ère} année d'étude conduisant au diplôme d'état d'infirmier non validée pour la 2^{ème} année

Les photocopies de tous les diplômes doivent être jointes (voir au verso du dossier l'ensemble des pièces à fournir)

À CE JOUR, VOUS ÊTES :

Salarié(e)

- Type de contrat : CDD CDI Intérim Autre :
 - Intitulé du poste actuel :
 - Nom et adresse de l'entreprise :
 - Financement de la formation :
 - Congé individuel de formation
 - Financement par un OPCA
 - Financement par l'entreprise (1%).....
 - Autofinancement.....

Demandeur d'emploi

- Inscrit au Pôle Emploi de :
 - Date d'inscription :
 - N° Identifiant Pôle Emploi :
 - Travailleur reconnu handicapé : OUI NON
 - Avez-vous fait un bilan avec un conseiller (Pôle Emploi, CAP Emploi...) ? OUI NON
 - Avez-vous suivi dans l'année ou allez-vous suivre une formation dans un autre organisme avant le début de la formation demandée au GRETA : OUI, précisez : NON
 - Indemnisation Assedic (ARE, ASS ...) RSA (anciennement RMI)

— Prospective

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. L'épreuve écrite se décomposent en deux parties, un test psychotechnique et une épreuve de culture générale.

Les candidats doivent être âgés, à minima, de 17 ans à la date de leur entrée en formation (septembre 2018).

Condition d'inscription à l'épreuve d'admissibilité :

Aucune condition de diplôme n'est requise.

Conditions d'inscription à l'épreuve orale d'admission :

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 points à l'épreuve d'admissibilité.

Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale pour l'admissibilité :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V délivré dans le système de formation ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger*leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les étudiants ayant suivi une première année d'étude conduisant au diplôme d'état d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

(* Pour obtention d'une attestation de comparabilité de Diplôme, contacter le Centre international d'études pédagogiques - 1 avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex - Tél. : 01 45 07 60 00 – Web : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>)

Je demande mon inscription aux épreuves du concours.

IFAP - GRETA/ LYCEE HENRI POINCARÉ
LYCEE DES METIERS D'AIDE A LA PERSONNE
36 rue Léon Bourgeois - 91120 PALAISEAU

Mon inscription définitive aux épreuves du concours est soumise à la vérification des pièces que j'ai fournies (voir verso du dossier).

Date :

Signature :

DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

Epreuve d'admissibilité : Mercredi 21 mars 2018, à 14h

L'épreuve écrite d'admissibilité comprend deux parties :

- Culture générale : 2 heures (questions sur un texte, questions de biologie et de mathématiques)
- Tests d'aptitude psychotechniques : 1h30 (raisonnement logique, organisation et attention)

Résultats d'admissibilité : Jeudi 5 avril 2018 à 17h

Epreuve orale d'admission : du lundi 30 avril au vendredi 25 mai 2018

L'épreuve orale d'admission dure 20 min. Elle est notée sur 20 points se divise en deux parties:

- Un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions ;
- Une discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession.

Une note inférieure à 10 sur 20 points est éliminatoire.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, et au vu de la note obtenue à celle-ci, le jury final établit la liste de classement en fonction du nombre de places ouvertes.

Résultat de l'admission : Mercredi 30 Mai 2018 à 12h00

L'admission définitive à la formation Auxiliaire de Puériculture est subordonnée à la production au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession.

⚠ ATTENTION : OBLIGATION D'IMMUNISATION POUR L'ENTREE EN FORMATION

L'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées par l'article L.3111-4 du code de la santé publique.

« Les élèves ou étudiants sont soumis aux obligations d'immunisation selon l'article L.3111-4 du code de la santé publique. Au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement et au plus tard avant de commencer leur stage, ils apportent la preuve qu'ils satisfont aux obligations d'immunisation »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027830751&dateTexte=&categorieLien=id>

Les élèves doivent apporter la preuve qu'ils satisfont aux obligations d'immunisation contre :

- La diphtérie
- Le tétonas
- La poliomyélite
- L'hépatite B

L'absence de vaccination interdit formellement l'entrée en formation.

Pris connaissance Date :Signature du Candidat

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Le dossier d'inscription rempli et signé
- Une copie de votre carte d'identité recto-verso ou du livret de famille ou du titre de séjour en cours de validité
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Règlement des frais d'inscription de **20 €** (chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Henri Poincaré). Inscrivez votre nom et prénom au dos du chèque. **Frais non remboursable en cas de désistement ou de non réussite au concours.**

Le cas échéant pour une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- une photocopie du diplôme ou titre obtenu justifiant d'une dispense
 - En cas d'admission vous serez prié(e) de présenter le ou les originaux.
 - En cas d'aménagement d'épreuves, veuillez joindre au dossier la notification MDPH.

NOTE AU CANDIDAT

Les résultats aux épreuves d'admissibilité et d'admission vous seront communiqués par voie d'affichage au Lycée Henri POINCARÉ - 36 rue Léon Bourgeois 91120 PALAISEAU, aux dates et heures indiquées dans ce document (page 3). Par conséquent, il est inutile de solliciter le secrétariat de l'établissement ou du GRETA.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.